



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.3/1997/25
10 janvier 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE
Vingt-neuvième session
10-14 février 1997
Point 13 de l'ordre du jour provisoire*

COORDINATION ET INTÉGRATION DES PROGRAMMES STATISTIQUES INTERNATIONAUX

Coordination des activités de collecte de données statistiques

Rapport du Secrétaire général

1. À sa vingt-huitième session (New York, 27 février-3 mars 1995), la Commission de statistique a prié la Division de statistique de l'ONU de présenter une version actualisée de l'Inventaire des activités de collecte de données statistiques au Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination, après examen par le Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination (CAC)¹.
2. À sa dix-huitième session (New York, 16-18 avril 1996), le Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination a noté avec satisfaction la mise à jour par la Division de statistique de l'Inventaire des activités de collecte de données statistiques recueillies auprès d'organisations ou d'institutions internationales. L'Inventaire est disponible sous forme imprimée et sur support exploitable par machine.
3. La question de l'utilité et de l'efficacité de l'Inventaire des activités de collecte de données statistiques pour le travail des organisations internationales a été soulevée au cours des débats de la dix-huitième session du Groupe de travail. La Division de statistique de l'ONU a par la suite adressé des lettres aux membres du Groupe de travail, leur demandant de répondre aux questions ci-après : a) Votre organisation a-t-elle utilisé l'Inventaire au cours des deux années écoulées? Par exemple, l'a-t-elle utilisé pour la mise au point d'un nouveau questionnaire? b) Pensez-vous que l'Inventaire soit un instrument efficace pour la coordination des activités de collecte de données entre les diverses organisations/institutions internationales de statistique? c) Comment peut-on améliorer l'utilisation de l'Inventaire pour éliminer les chevauchements et les doubles emplois en matière de collecte de données?

* E/CN.3/1997/1.

4. Il ressort des réponses reçues que seulement trois organisations/institutions internationales ont utilisé l'Inventaire au cours des deux dernières années, avant de prendre des décisions sur les nouvelles activités de collecte de données. Certaines organisations/institutions ont conclu que l'Inventaire n'était pas un instrument de coordination très efficace, donnant les raisons suivantes :

a) Les spécialistes ont tendance à utiliser d'autres instruments, le plus souvent leurs propres connaissances, pour obtenir les données statistiques dont ils ont besoin;

b) L'Inventaire est essentiellement utilisé comme guide pour savoir qui fait quoi, autrement dit comme outil d'information ou manuel de référence. Il ne convient pas de l'utiliser pour mettre au point des questionnaires, étant donné qu'il n'est jamais complètement à jour (la version actuelle contient des données d'il y a deux ans) et qu'il manque parfois de précision sur les données collectées (au mieux, il contient une liste de variables et au pire, des affirmations d'ordre général);

c) Tout instrument de coordination ne peut être utile que s'il est complet. En général, les inventaires de ce type ont trait uniquement à la collecte périodique de données et ne tiennent pas compte des activités ponctuelles;

d) Présentation : pour être utilisé comme instrument de coordination, l'Inventaire doit pouvoir être exploité par tous les utilisateurs, même ceux qui ne s'intéressent qu'à une petite partie de son contenu. Il serait donc commode d'avoir la possibilité d'en prélever des extraits. Sa distribution sur disquette représente un progrès en ce sens mais l'accès direct à l'une ou l'autre de ses parties serait facilité s'il était présenté sous forme de base de données;

e) La meilleure manière d'éviter les doubles emplois dans la collecte de données est d'encourager les pays à signaler immédiatement les domaines dans lesquels ils constatent un chevauchement. Cela permettrait de concentrer les efforts sur les domaines où un problème a été constaté, au lieu de perdre un temps considérable en tâtonnements;

f) L'amélioration des métadonnées, la normalisation des classifications et d'autres mesures similaires seraient sans doute plus utiles que l'Inventaire pour réduire les doubles emplois.

QUESTIONS À EXAMINER

5. La Commission souhaitera peut-être prendre une décision sur la question du maintien de l'Inventaire des activités de collecte de données statistiques.

Note

¹ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1995, Supplément No 8 (E/1995/28), par. 91.